



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allocation personnalisée d'autonomie

Question écrite n° 103049

Texte de la question

M. Marc Joulaud souhaite appeler l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur le problème du vieillissement des personnes handicapées. Concernant ce sujet qui constitue un enjeu majeur pour notre pays et notre société, il apparaît aujourd'hui qu'avant soixante ans une personne lourdement handicapée puisse bénéficier d'une aide à l'autonomie (actuellement de 160 euros). Il semble cependant qu'après soixante ans cette aide n'est plus accordée alors que, bien entendu, le handicap est toujours présent et qu'il est souvent évolutif. Dans ces conditions, il lui demande s'il pourrait être envisagé qu'au-delà de soixante ans une aide à l'autonomie puisse être maintenue en faveur de ces personnes, de très nombreux témoignages faisant état de la situation extrêmement difficile des personnes handicapées au-delà de soixante ans et ceci notamment en raison du changement de régime applicable.

Données clés

Auteur : [M. Marc Joulaud](#)

Circonscription : Sarthe (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103049

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 septembre 2006, page 9292